

Décision 2009/4
Document d'orientation sur les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions visées dans le Protocole de 1998 relatif aux polluants organiques persistants

Les Parties au Protocole de 1998 relatif aux polluants organiques persistants présentes à la vingt-septième session de l'Organe exécutif,

Décident

1. D'adopter le document d'orientation joint au document publié sous la cote ECE/EB.AIR/2009/14 et intitulé «Meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions de polluants organiques persistants provenant de grandes sources fixes» (le «document d'orientation»);
 2. Que ce document sera le document d'orientation cité dans les articles 3 5) b) i) et 3 5) b) iii) du Protocole relatif aux polluants organiques persistants.
-